

Compte rendu du conseil municipal séance du 16 juillet 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16 Juillet 2009 à 20h30, en séance publique, salle du Conseil, sur convocation adressée par Monsieur Cayron, Maire d'Espalion.

Présents : Mmes Anglade, Ausseil, Lantuech, Ladoux, Rey, Michel, Lacampagne, Martin, Ginisty, Glandière A.M.
Mrs Septfond, Batut, Tavet, Cayron, Delperié, Salvan, Caviale, Grandesso

Ont donné procuration : Mr Uribellarea à Mr Grandesso – Mr Mazelier à Mme Martin – Mr Ruffat à Mr Delpérié – Mr Angles à Mr Cayron – Mr Le Derff à Mr Batut

Absents : Mme Glandières S. - Mme Mercadier – Mlle Solignac – Mlle Poux

Autre présent : Mr Andretto

Mr Grandesso est désigné secrétaire de séance

Mr le maire propose l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2009. Il est approuvé à la majorité. Mr Caviale s'abstient et note que son intervention concernant l'absence des procès verbaux signés qui est une obligation, n'a pas été reprise dans ce compte-rendu.

Mr Andretto répond que cela ne concernait pas le compte rendu de la séance précédente.

Mr le Maire a informé le conseil des déclarations d'intention d'aliéner. 14 biens bénéficient d'un renoncement au droit de préemption de la commune, 1 bien est préempté concernant deux parcelles pour une surface de 444 m².

Mme Michel présente le projet d'achat d'appartements par les HLM. La caution de la mairie étant obligatoire, le conseil municipal est invité à se prononcer. Cette caution est votée à la majorité avec 2 voix contre de Mrs Uribellarea et Grandesso.

Concernant le retrait de la commune du Nayrac du SIVU petite enfance, Mr Caviale informe le conseil qu'aucune délibération n'a été faite de la part de la municipalité du Nayrac pour que cette commune entre dans le Sivu. Mr Andretto précise que dans l'arrêté de création du SIVU Enfance, Mr le Préfet indique que la commune du Nayrac a délibéré favorablement le 04 février 2005.

Le Nayrac veut donc se retirer, alors qu'elle s'était engagée à participer financièrement durant 6 ans avec des conventions avec la CAF et la MSA. Cela entraînera des incidences financières sur l'ensemble des autres communes.

Le conseil vote non à ce retrait à la majorité. Mr Caviale vote pour ce retrait.

Des nuances pourront être apportées pour expliquer ce vote, comme par exemple mettre la municipalité du Nayrac devant son engagement budgétaire pour l'année 2009 au moins. Le SIVU petite enfance pourra aussi continuer à recevoir des enfants du Nayrac en fonction de la place disponible et selon un tarif qui restera à définir.

Les travaux de gros entretien de l'Eglise de Perse nécessitent un apport supplémentaire de crédits d'un montant de 7000€H.T. pour la charpente et la couverture. Ces travaux seront financés à 50% par l'Etat et 20% par Le Conseil Général.

L'entreprise choisie pour la réalisation des travaux en traverse de Biounac est l'entreprise CEGELEC. Le marché global est de 426 546 €T.T.C. dont 332 655,52 € pour Espalion, le solde étant pris en charge par les partenaires SIVU Assainissement et le SIEDA (téléphone et électricité).

Questions orales : Mr Caviale observe que la communication par voie de presse concernant l'utilisation d'un défibrillateur à la piscine pourrait induire en erreur car nous n'avons pas encore un tel équipement à Espalion.

Mr le Maire répond qu'une réflexion est en cours pour le financement et le positionnement de un ou plusieurs défibrillateurs sur Espalion.

Mr Cayron étend même sa réponse à la formation prochaine des collaborateurs et élus à des notions de secourisme, comme cela a été fait avec le service d'aide ménagère.

Toujours concernant la piscine, Mr Caviale fait remarquer que la pataugeoire est mal placée pour une surveillance visuelle efficace.

Encore pour la piscine, Mr Caviale informe que le maître nageur doit bénéficier d'un agrément pour recevoir des scolaires.

Mr Caviale demande à Mme Lacampagne quel est son rôle d'adjointe.

Mme Lacampagne répond qu'elle est chargée des écoles et de la culture pour un budget d'environ 450 000 euros de fonctionnement comprenant le salaire du personnel des écoles, du fonctionnement des écoles primaires et maternelles publiques et privées, des subventions, des investissements.

Melle Glandières A.M. demande qu'un lavabo d'accès aisé soit à disposition des personnes qui utilisent le site de la déchetterie.

L'information sera transmise à Mme la Présidente du SICTOM d'Espalion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Gilbert CAYRON

Le secrétaire de séance désigné
Yvan GRANDESSO